

BRISONS L'ENFERMEMENT DANS L'APPAUVRISSSEMENT

avec le



DOSSIER P. 4



ÉDITO

Tax shift, le bonneteau
fédéral et la répression
de la contestation

P. 3



MOT QUI PUE

L'exclusion
(sociale)

P. 7



GAZELCO

Rien que des miettes
pour nous...

P. 9

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi**Congrès statutaire régional**

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Charleroi se tiendra **le 12 mars 2016**.

Il procèdera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**, mandat occupé actuellement par Étienne Libert, sortant et rééligible ;
- trois vérificateurs aux comptes
 - Marie-Jeanne Debus (Poste), sortante et rééligible,
 - Alphonse Van Den Broecke (Chemins), sortant et rééligible,
 - José Castieau (Admi), sortant.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel. La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par écrit **pour le 15 novembre 2015** à midi au Camarade Luc Vanderweyden, Président régional CGSP – rue de Montigny, 42 – 6000 Charleroi.

Hainaut occidental**Congrès statutaire 2016**

Le Congrès statutaire intersectoriel sera convoqué **le samedi 23 avril 2016** dès 10h30, place Verte 15 à 7500 Tournai.

En application des statuts, il est fait appel aux candidatures pour les mandats suivants :

- Secrétaire régional intersectoriel, poste occupé par Daniel Verdebout, sortant et rééligible,
- Secrétaire régional adjoint, poste occupé par Dany Vandenbrande sortant et rééligible,

- Président régional, poste occupé par Patrick Leveau, sortant et rééligible,
- Vice-président régional, poste occupé par Alain Haubruge, sortant et rééligible,
- Trésorière régionale, poste occupé par Katty Cretteur sortante et rééligible,
- Trésorier régional adjoint, poste occupé par Grégory Wallez, sortant et rééligible,
- Trois vérificateurs aux comptes postes occupés par Valérie Gillebert, Bernard Roland et Marc Decavele, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par écrit au Camarade Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15 à 7500 Tournai **pour le 30 novembre 2015 à 12h**.

D'autre part, il est fait appel à la mise en place de la Commission des Femmes ainsi qu'à la Commission des Pensionnés et Pré-pensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur candidature par écrit au Camarade Daniel Verdebout, Secrétaire régional intersectoriel, CGSP, place Verte 15 à 7500 Tournai, **pour le 30 novembre 2015 à 12h**.

Huy**Élections statutaires**

Il est fait appel aux candidatures de :

Élection au Comité régional intersectoriel du 11/02/2016 :

- un Président régional intersectoriel ;
- 2 Vice-présidents intersectoriels ;
- un Trésorier intersectoriel.

Élection au Congrès régional intersectoriel du 1/03/2016 :

- un Secrétaire régional intersectoriel ;
- 2 Vérificateurs aux comptes.

Attention :

Les candidatures doivent être transmises par écrit au secrétaire régional intersectoriel **au plus tard le 4/01/2016**.

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, les secteurs décideront d'accorder ou non leur parrainage **pour le 9/02/2016**.

Renseignements au 085/82 45 55.

Remarque :

Les titulaires sortants et rééligibles sont d'office candidats sauf avis contraire de leurs parts.

Welkenraedt**Offre d'emploi**

La régionale CGSP Welkenraedt (Est de la Belgique et Communauté germanophone) cherche pour le 1^{er} janvier 2016

un ou une

Secrétaire administratif(ve) bilingue français – allemand 26h/semaine.

Bonne maîtrise Windows Office.

Connaissances en comptabilité.

Sachant travailler de manière autonome et faire preuve d'initiative.

CGSP-Welkenraedt

Camarade Ève-Marie Niessen

Rue de la Gare 14

4840 Welkenraedt

welkenraedt@cgsp.be

087/88 00 55

Tax shift, le bonneteau fédéral et la répression de la contestation

Charles Michel a fait une nouvelle fois la même promesse pour les bas salaires ! 100 euros nets à l'horizon 2019 et dans le même temps un cadeau, immédiat lui, au patronat (baisses des cotisations patronales), des augmentations de la fiscalité indirecte (TVA, accises) et, en plus, il envoie la note aux régions (930 millions) et aux pouvoirs locaux (260 millions). Ce n'est pas la première fois que Charles agit ainsi mais maintenant le premier ministre du gouvernement fédéralo-flamand devient un maître dans l'art du bonneteau. À part lui et ses amis patrons, il n'y a que des perdants !

Au-delà de la crédibilité de ses promesses, dans le meilleur des cas, le travailleur ou l'allocataire social sera quand même perdant. Rappelons que depuis juin 2015, il manque 2 % sur tous les traitements et allocations, que la TVA est augmentée sur l'électricité et que les accises sont régulièrement augmentées pour des raisons budgétaires !

Le gouvernement fédéral des droites est devenu un spécialiste du transfert des mesures d'économies vers les entités (régions et communautés) et pouvoirs locaux. C'est un déni de la loyauté fédérale qui ne peut conduire qu'encore plus vite vers une nouvelle réforme de l'État puisque son esprit-même est renié par trois des partis signataires de cette réforme. Dans tous les cas, à défaut de renoncer à la logique d'austérité, les travailleurs, et singulièrement ceux des services publics, paieront une nouvelle fois la note de ces politiques iniques.

La pression sur les mouvements sociaux n'est donc pas le fruit du hasard.

En France par exemple, le PS français criminalise deux chemises déchirées ou un délégué CGT qui refuse de serrer la main du président. Ou encore à la SNCB où dès 3 heures du matin les huissiers sont présents avec des arrêts unilatéraux de la justice et avec des policiers armés jusqu'aux dents ! La logique est la même : il faut empêcher les mouvements collectifs.

Après coup, les responsables politiques expliquent que c'est au nom de la liberté individuelle ou encore au nom de la sécurité des usagers...

Ce dont il s'agit, c'est d'essayer d'empêcher le mouvement social, les travailleurs de contester les inégalités croissantes

La sécurité des usagers est-elle assurée quand on oblige des personnels de cabine de signalisation à travailler 16 heures d'affilée ? La liberté individuelle évoquée par tous les responsables politiques de ce gouvernement est battue en brèche par les mêmes au nom de la lutte contre le terrorisme, ou de la santé publique ou de la lutte contre les accidents de la route. Ce dont il s'agit, le vrai objectif, c'est d'essayer d'empêcher le mouvement social, les travailleurs de contester les inégalités croissantes renforcées par leur politique.

Ce sont ceux qui nous accusent de pratiquer un syndicalisme du 19^e siècle qui mettent en place une politique de répression du mouvement social digne des années de développement du capitalisme !

La défense des intérêts des travailleurs n'a jamais été autant d'actualité qu'au 21^e siècle et doit, avec la question environnementale, faire l'objet d'un nouveau débat national et international. Seules les logiques individualistes du monde patronal et de leurs représentants politiques sont dépassées et surtout dangereuses. Elles ont conduit à la Seconde Guerre mondiale en luttant contre les travailleurs au nom de leurs bénéficiaires. C'est la guerre des classes détentrices du capital contre les travailleurs qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

La lutte c'est la vie, la lutte c'est moderne, la lutte c'est indispensable !
Ils ont peut-être le pouvoir mais nous avons la force du nombre.

Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la voix des sans-voix

Le 17 octobre est la Journée mondiale de Lutte contre la Pauvreté. À cette occasion, la CGSP wallonne a pris part à la journée d'actions organisée par le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) à Namur. Manifestations, rencontres politiques, festival solidaire, théâtre : depuis plus de 10 ans, le RWLP mobilise citoyens, représentants politiques, associations et syndicats autour de la lutte contre la pauvreté.

Un réseau dense uni contre la pauvreté

Il y a plus de 25 ans que le RWLP a vu le jour sous l'impulsion d'une série d'associations de terrain qui souhaitent renforcer leur poids politique tout en axant leur démarche sur la participation directe des populations. En 2003, le réseau s'est constitué en ASBL afin de structurer son fonctionnement et de pérenniser son action.

Le réseau wallon réunit 25 associations membres et des partenaires autour « d'une démarche participative sur l'accès et l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté en Région wallonne, dans une préoccupation de justice sociale indispensable à une société démocratique. »¹

Il travaille à la rencontre des acteurs politiques, des associations, des citoyens et des syndicats afin que la parole des personnes appauvries soit entendue et reconnue en tant qu'expertise pour lutter efficacement contre la pauvreté et la privation des droits sociaux fondamentaux qui en découlent.

Le travail mis en place par le RWLP fait figure de proue en matière de travail social et politique et a, entre autres, permis le développement, il y a 20 ans, du réseau belge de lutte contre la pauvreté en partenariat avec les acteurs bruxellois et flamands.

Actions multiples, acteurs hétérogènes

Le RWLP a bien compris que la lutte contre la pauvreté devait avoir lieu à différents niveaux. Cette action multimodale est aujourd'hui la force de cette organisation présente sur tous les fronts. Le réseau permet aux personnes en situation de pauvreté de faire entendre leur voix, leurs expériences et leur vécu à la classe politique, aux travailleurs sociaux et aux institutions auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Il organise des ateliers de rencontre, des assemblées résidentielles et des groupes de travail multidisciplinaires autour de questions fondamentales telles que l'accès au logement, à l'énergie, la gratuité scolaire ou encore l'action des Centres publics d'Action sociale. Ces rencontres, en dehors des lieux et temps habituels, permettent de faire émerger des réflexions sur les rôles, difficultés et leviers d'actions de tous ces acteurs.

Le RWLP est aujourd'hui un interlocuteur incontournable sur les questions de pauvreté et de droits sociaux, culturels et économiques pour le monde associatif et syndical.

À ce titre, il n'hésite pas à sortir de son champ d'action stricto sensu afin de participer à d'autres combats à travers des plateformes comme les *Acteurs des Temps Présents*² ou des collectifs comme *Ensemble pour Résister*³.

La mise en place de campagnes d'éducation permanente sur des thématiques ciblées et la rédaction d'outils permettent de mettre au-devant de la scène politique et médiatique les enjeux fondamentaux liés à la lutte contre la pauvreté.

Enfin, l'action vers les autorités politiques wallonnes et communales est sans doute un des leviers les plus puis-

sants sur lequel le réseau concentre son action. Ce travail de lobbying politique, visant à placer la question de la pauvreté au centre des politiques wallonnes, a récemment porté ses fruits. Dans la déclaration gouvernementale, puis sous la forme d'un décret, le RWLP s'est vu confier une mission d'expertise auprès des autorités politiques wallonnes afin d'organiser un plan de travail pluriannuel pour les plus précarisés. La compétence est gérée directement par le Ministre-président wallon qui s'est par ailleurs engagé à désigner un(une) collaborateur(trice) exclusivement pour gérer cette matière.

L'appauvrissement est un processus qui trouve ses racines dans la précarité alors que la pauvreté est un état de vivre dans le trop peu qui amène une perte de perspective.

Définir la pauvreté sans ranger dans des tiroirs...

Un des enjeux de la lutte contre la pauvreté, c'est avant tout de la nommer, de la définir, sans exclure ni généraliser. Exercice difficile, car il est nécessaire, comme le dit très justement Christine Mahy, la Secrétaire générale du RWLP, de prendre en compte que « *notre société (qui) s'est technocratifiée, et range le réel, la vie et les gens dans des tiroirs ou dans des cases, lesquels sont définis et étiquetés sur la seule base de ce qui est apparent de ceux qui sont visibles* ». ⁴

L'objectif n'est donc pas de dire aux personnes appauvries comment et pourquoi elles sont appauvries mais de définir les dynamiques de cet appauvrissement et la manière de lutter efficacement contre avec les principales personnes intéressées.

L'appauvrissement, c'est un accès insuffisant et/ou empêché aux :

- richesses matérielles ;
- richesses immatérielles ;
- richesses relationnelles ;

- richesses privées, psychologiques ou affectives ;
- richesses collectives ou solidaires ;
- richesses naturelles.

« Pour qui possède une part suffisante de ces richesses diverses, traverser la vie offre tous les possibles, toutes les découvertes, la modernité et le progrès, les voyages et les expérimentations, la mobilité sociale et les changements dans la sécurité, l'adaptation aux technologies nouvelles, bref LA vie. »⁵

Comme toujours, le choix des mots n'est pas anodin. L'appauvrissement est un processus qui trouve ses racines dans la précarité alors que la pauvreté est un état de vivre dans le trop peu qui amène une perte de perspective. C'est pourquoi, parler d'appauvrissement est déjà une manière de rendre du pouvoir aux personnes appauvries.

De même, pour le RWLP, mieux vaut employer le terme de pauvreté durable et non celui de pauvreté générationnelle, le second sous-entendant un aspect héréditaire à un phénomène social qui n'a rien à voir avec une quelconque prédestination génétique.

Parler de pauvreté générationnelle, c'est gommer la lutte des classes derrière la question de la lutte contre la pauvreté, en mettant, qui plus est, la responsabilité de cet état de pauvreté sur un groupe d'individus plutôt que sur les dynamiques socio-économiques et politiques qui le génèrent.

Comme le rappelle Christine Mahy : « (...) on ne "tombe" pas pauvre, de la même manière qu'on ne "tombe" pas enceinte, en fait. Il y a des facteurs structurels et conjoncturels, collectifs et individuels, qui appauvrissent. »⁶

... pour lutter contre l'appauvrissement

Pour fonder une véritable lutte contre l'appauvrissement et la pauvreté durable, le RWLP préconise une méthode à trois axes :

1. Une vision horizontale dont l'objectif est de garantir l'accès aux différentes richesses par des politiques structurelles wallonnes afin de faire de la prévention « naturelle » de l'appauvrissement.
2. Une vision verticale qui suppose le développement de politiques spéci-



ifiques au sein des politiques sociales existantes afin d'éviter que l'appauvrissement ne glisse vers la pauvreté dans une vision « curative » du problème.

3. Et enfin, un dispositif combinant l'axe vertical et horizontal intensif dans le but d'agir là où l'appauvrissement durable est installé et de faire ré-exister les possibles.

Aujourd'hui, fort de son statut officiel d'expert auprès des autorités politiques wallonnes et de sa légitimité parmi le milieu associatif et syndical, le RWLP espère initier des changements de politiques structurelles afin d'agir non plus sur les effets visibles de la pauvreté mais sur ses causes tant au niveau socio-économique qu'au niveau culturel.

Le 16 octobre, le RWLP a présenté un ouvrage rendant compte de son action



afin d'éradiquer la pauvreté, l'appauvrissement et la pauvreté durable. L'ouvrage explique pourquoi et comment nos sociétés fondées sur les principes « croissance, économie, emploi » alliés au mythe de la consommation, consacrent l'enrichissement d'une minorité et le refoulement à leur marge de millions de citoyens. Pourquoi et comment les processus de précarisation et d'appauvrissement généralisé se développent alors que les dispositifs de sécurité sociale s'effritent gravement.

Joseph Charlier, Ya Basta ! Assez ! Échec à la pauvreté !, Éditions Couleur Livres, Bruxelles, 2015, 16 €.

1. Origine in RWLP, www.rwlp.be

2. <http://www.acteursdestempsresents.be>

3. <https://www.facebook.com/sameninverzetensemblepourresister>

4. Y. Samzun et M. Sinnaeve, *Christine Mahy - Mon fil rouge : ceux qu'on ne voit pas*, Agir pour la Culture, Automne 2014, Bruxelles.

5. RWLP, *Droit aux richesses : production collective*, https://www.senate.be/actueel/homepage/Informatieverslagen/Kinderarmoede/hoorzitting_2015.06.22/Christine_Mahy.pdf

6. Y. Samzun et M. Sinnaeve, op.cit.

Le protectionnisme est-il un outil économique pour les gauches ?

Le 2 février, la CGSP wallonne recevait François Ruffin, rédacteur en chef du journal Fakir et Thomas Coutrot, coprésident d'ATTAC France pour débattre de cette épineuse question.

D'emblée, François Ruffin stipule que, pour lui, le protectionnisme est un outil parmi tant d'autres à mettre au service d'une certaine politique, et que face aux plans sociaux qui se multiplient et déciment les classes populaires, il devrait à tout le moins être étudié. Or, force est de constater que dès son évocation, il se voit disqualifié car la seule option économique actuelle (celle des hérauts de TINA) a été transformée en valeur morale, ce qui revient à dire que dans un régime de libre-échange, une seule politique économique est possible. Pour étayer ces propos, François Ruffin cite l'économiste Gary Becker qui déclarait dans *Business Week* que le libre-échange allait permettre de corriger les « excès » du droit du travail et de la protection de l'environnement en obligeant les pays à rester « compétitifs ». Quant à savoir pourquoi ces attaques sont restées sans réaction, il présente une analyse de classe selon laquelle la petite bourgeoisie intellectuelle n'a jusqu'à présent pas été touchée directement par la mondialisation, ce qui explique dans les grandes lignes sa passivité et l'attentisme des partis politiques.

Réduire à néant la capacité régulatrice des États

Pour François Ruffin, alors que le protectionnisme est souvent dénoncé comme étant utopique, c'est le libre-échange qui constitue en fait une véritable utopie.

Pour Thomas Coutrot, nous constatons actuellement une phase d'essoufflement du processus de mondialisation. Toutefois, avec la prolifération d'accords libre-échangistes (Grand marché transatlantique, Accord sur le commerce des services, accord entre l'Union européenne et le Canada), nous assistons paradoxalement à une offensive tous azimuts, non pas sur les droits de

douane de plus en plus inexistantes mais sur les capacités régulatrices des États. Offensive qui témoigne par ailleurs de la mainmise des multinationales sur les États.

Pour lui, le libre-échange traduit surtout le processus permanent d'accumulation du capital.

Attaque ou défense ?

Concernant le protectionnisme, Thomas Coutrot pose bien évidemment la question du cadre et du niveau auxquels il serait opportun de l'instaurer. Pour lui, le protectionnisme est tout sauf un outil anodin car son inéluctable lien avec les frontières véhicule une représentation de la menace qui n'est pas neutre et qui peut induire le repli sur soi et la peur de l'étranger. Partant, il lui semble que d'autres outils sont possibles comme la souveraineté alimentaire ou le contrôle des mouvements de capitaux. Concernant les flux de marchandises, nous devrions renchérir les coûts de transport (pensons au kérosène non taxé !) et œuvrer ainsi à une relocalisation de l'économie (circuits courts, production locale) propice à décourager le transport des marchandises.

En guise de réplique, François Ruffin ne s'oppose pas à cette idée de taxe kilométrique mais il soulève immédiatement la question du niveau d'application de la mesure en ajoutant d'emblée qu'il ne se fait guère d'illusions sur la praticabilité si ce niveau est européen ou mondial. Pour lui, le niveau national reste le seul où des actions sont possibles.

À ses yeux, il importe de recréer une politique industrielle qui nous permettrait de reprendre en main notre destin commun. En effet, à l'heure actuelle, les politiques commerciale et monétaire nous coupent les bras et créent un sen-

François Ruffin



Thomas Coutrot



timent d'impuissance. Le protectionnisme permet d'enrayer la désespérance sociale et de poser à nouveau la question du sens (que veut-on produire ?)

Thomas Coutrot est, quant à lui, davantage favorable à une tarification progressive du mésusage et à un modèle qui générerait plus d'emploi, moins de consommation et moins d'inégalités. Pour lui, le protectionnisme est une condition nécessaire mais pas suffisante de la lutte des classes.

Des questions stratégiques

Le débat sur la question du protectionnisme soulève inéluctablement la question stratégique du cadre où opérer, celle des outils et des terres qu'on laisse en friche (alors que la nature a horreur du vide) et des conséquences que cette désertion du champ peut avoir...

Il pose aussi la question de l'efficacité des outils mis en œuvre, mais somme toute, peu importe la couleur du chat, pourvu qu'il attrape des souris.

L'exclusion (sociale)

Si on m'enlève des mots et si on m'en met d'autres à la place, je ne vais pas la penser de la même manière, la réalité sociale.¹

Frank Lepage

En Belgique, plus d'un cinquième de la population vit dans la pauvreté ou en exclusion sociale, selon le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP, voir le dossier dans cette même Tribune). Entre 2004 et 2014, 146 000 sanctions ont été promulguées en matière de chômage, dont 43 000 exclusions.

En Wallonie, près d'un Wallon sur cinq est en situation de pauvreté monétaire. 41 % des personnes pauvres en Belgique résident en Wallonie et les allocations d'insertion de 32 000 Wallons dont 13 000 isolés et chefs de ménage ont été supprimées en janvier 2015.

Un tableau sombre qui montre en effet que certaines franges de la population sortent du cadre, en sont exclues. Étymologiquement, l'exclusion vient en effet du latin *excludere* qui signifie faire sortir. « *Les exclus sont en effet des citoyens sortis, plus ou moins manu militari, du cercle de la protection sociale, cercle désormais fermé, numerus clausus* »².

La mise à l'écart

Nul n'est à l'abri de l'exclusion sociale car cette dernière est souvent consécutive à une perte d'emploi, au surendettement, à la privation d'un logement. Elle prend souvent la forme d'un appauvrissement important, d'une cassure des relations sociales et elle est souvent vécue comme une perte d'identité qui engendre un sentiment d'inutilité et une usure induite par la quête permanente de la survie.

Pourquoi devrions-nous être circonspects lorsque tous ces *sans* (sans-papiers, sans domicile fixe, sans revenus, sans droit, sans logement...) sont tous repris sous le vocable d'exclus ? Tout d'abord parce que l'exclusion sociale témoigne de la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe « *en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Ce processus peut-être volontaire ou subi.* »³



Dans une société où chacun est l'entrepreneur de sa propre existence, l'assisté est le nouveau pestiféré

Deuxièmement, même si l'exclusion sociale est tout sauf un phénomène nouveau, l'apparition de cette expression, elle, remonte aux années 80. Or, ces années 80 sont bel et bien celles de l'arrivée au pouvoir de Thatcher et Reagan. Ce changement de cap politique marque aussi le début de l'hégémonie du néolibéralisme qui va se caractériser par la suprématie de TINA (*il n'y pas d'alternative*). Et pour qu'il n'y ait pas d'alternative, il faut bien évidemment qu'il n'y ait pas de choix et partant pas de conflit. L'exclusion sociale, les exclus apparaissent alors pour remplacer d'autres manières de désigner ce phénomène et ces catégories de la population. Et c'est ainsi que les *dominés*, les *opprimés*, voire les *exploités* ont dû céder la place aux *exclus*.

Rendre invisible la lutte des classes

Ce changement est tout sauf anecdotique. Tout d'abord, il manifeste inéluctablement un refus des termes marxistes et de la grille de lecture que ceux-ci induisaient.

En d'autres termes, il faut à tout prix éviter les mots qui sentent le soufre, les mots qui peuvent être litigieux au

sens premier du terme et il faut rendre invisible la lutte des classes.

Car, « *dans la démocratie libérale, il ne saurait être question d'oppression, ni d'exploitation. Ces mots impliqueraient en effet qu'il existe des oppresseurs et des exploités, ce qui s'accorderait mal avec la fin proclamée des relations de classe.* »⁴.

C'est ainsi que, par un tour de prestidigitation sémantique, les exclus ne sont les victimes de personne puisqu'il est bien ardu de désigner des « *exclueurs* ». Deux décennies plus tard, la pensée dominante les rendra par ailleurs responsables de leur sort !

Dans une société où chacun est l'entrepreneur de sa propre existence, l'assisté est le nouveau pestiféré. Ce glissement sémantique (un *language shift* pour parler comme le gouvernement des droites ?) amène ainsi à « *accepter que la lutte contre l'injustice soit remplacée par la compassion et la lutte pour l'émancipation par les processus de réinsertion et l'action humanitaire.* »⁵.

Mais ça, cela sera sans nous et pas en notre nom !

1. Frank Lepage, *L'éducation populaire, ils n'en ont pas voulu*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2007, p. 41.

2. Michel Gheude, "Exclusion", in *Les nouveaux mots du pouvoir*, Pascal Durand (dir), Belgique, Aden, 2007, p.214.

3. http://www.toupie.org/Dictionnaire/Exclusion_sociale.htm

4. Éric Hazan, *LQR, la propagande du quotidien*, Paris, Raisons d'agir, 2006, p. 107.

5. Idem, p. 108.

La CGSP-Bruxelles s'engage pour la solidarité

La solidarité, on l'invoque sans cesse, on l'exige, on la revendique ! Et pourtant, elle sonne comme une incantation tant les politiques hostiles la mettent à mal. Pour un peu, on n'oserait plus prononcer le mot que du bout des lèvres. Avec un taux de chômage à 20 % et la diversité de sa population, la solidarité est indispensable à Bruxelles. C'est pourquoi, elle doit rester au premier plan de nos préoccupations et nous devons trouver les pistes pour la maintenir.

La solidarité c'est, pour nous et d'une manière très générale, cette idée qu'il y a une interdépendance entre les membres de la société et que des mesures doivent être mises en place par l'État ou la puissance publique pour faire en sorte que chacun puisse vivre dignement et trouver sa place dans l'ensemble, quel que soit le niveau considéré. En effet, il ne s'agit pas seulement d'être solidaire avec sa famille, ses collègues, ou les membres de sa communauté, mais de la manière la plus large possible. Dans notre approche universaliste, on appelle à la solidarité entre les peuples.

Cette solidarité est consubstantielle des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont les conditions de base du contrat social.



Solidarité collective

Dans cette acception, la solidarité implique une répartition équitable des richesses, au sein de la population et non la captation par une caste privilégiée au détriment du plus grand nombre. Cette solidarité doit s'exercer non seulement par volonté et action personnelles mais par l'installation de dispositifs collectifs permanents, parties intégrantes du fonctionnement de la société. Il ne s'agit pas de laisser aux seules associations ou à des groupes aux intérêts particuliers la responsabilité de l'organiser sur base de leurs approches singulières, mais bien de l'instaurer à échelle générale et pour tous. C'est cette logique, soutenue par les partis progressistes sur le plan social et les organisations de travailleurs, qui a conduit au développement de la sécurité sociale au cours du XX^e siècle. Système des pensions par répartition des cotisations liées au salaire ; assurance chômage pour ceux qui cherchent un emploi ou

l'ont perdu ; accès pour tous aux soins de santé, à l'éducation, à des services collectifs.

Il ne s'agit pas d'une approche palliative intervenant au cas par cas, mais bien d'appliquer des principes de mutualisation et de redistribution ayant une portée générale.

Solidarité à géométrie variable

La question brûlante de l'accueil des réfugiés met en évidence la nécessité d'une politique publique. L'élan citoyen et l'aide directe dispensée par des associations sont aussi précieux et efficaces, au-delà du fait qu'ils témoignent fondamentalement d'une prise de conscience humanitaire et solidaire. Mais ces actions ne peuvent à elles seules apporter une réponse à la problématique des migrations de masse. Il faut pour cela une vision et des actions à l'échelle internationale. Dans ce domaine, comme dans d'autres, cette crise interroge la capacité de l'Europe à mener une - pourtant indispensable - politique sociale commune. En lieu et place, on voit les États membres de l'UE qui peinent à se mettre d'accord et se débrouillent en fonction de leurs intérêts ou selon la sensibilité de leur gouvernement voire de leur opinion publique.

Services publics, vecteurs de solidarité

Aux côtés de la sécurité sociale, les services publics sont l'autre bras par lequel s'exerce la solidarité. Enseignement, transports, infrastructures, services à la population, soins de santé, accès aux biens de première nécessité tels que l'eau, l'énergie et le logement, en principe accessibles à tous avec la garantie d'une égalité de traitement, relèvent également d'une redistribution des richesses par l'État.

Comment se fait-il que ces mécanismes vertueux qui permettent une solidarité effective soient menacés ? Tendances à l'égoïsme ; imaginaire d'un bonheur lié à la richesse et à la capacité à posséder des biens,

martelé par la société de consommation à grand renfort de publicité ; financiarisation de l'économie et avènement de la « bourse casino » ; sans oublier les gouvernements - pas que de droite d'ailleurs - qui sacrifient sur l'autel de l'austérité et du profit précaire nos acquis sociaux. Pour nous, la solidarité ne peut être réduite au rang de mythe destiné à nous rassurer et à calmer l'angoisse. Elle est une composante essentielle du projet de société progressiste que nous défendons. C'est pourquoi, nous continuerons à nous engager pour la développer et la traduire en actes.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





Rien que des miettes **pour nous...**

C'est le slogan qui est revenu le plus souvent dans les titres de la presse après la manifestation nationale du 7 octobre dernier et pour cause, elle a rassemblé 100 000 manifestants selon les organisations syndicales et 80 000 selon la police.

Le dernier grand rassemblement du 6 novembre 2014 avait mobilisé cette fois 120 000 personnes dans les rues de Bruxelles, déjà contre les mesures d'austérité du gouvernement et plus particulièrement contre les mesures de recul de l'âge de la retraite et le saut d'index qui était à l'époque déjà sur la table et qui sont aujourd'hui passées malgré l'opposition des syndicats.

Le dernier accord interprofessionnel accorde aux secteurs une marge de négociation de 0,5 % brut dans le chapitre « Pouvoir d'achat », les secteurs disent déjà aujourd'hui qu'ils ne pourront pas se le permettre, alors qu'ils en sont signataires dans l'AIP, nous vous laissons apprécier...

Aujourd'hui il est question de dénoncer le « Taxshift » mis en place en décembre 2014 et essentiellement axé sur le relèvement des frais forfaitaires déductibles et l'annonce de la baisse des charges patronales d'un côté, et de l'autre la promesse de 100 euros net par mois pour les ménages ainsi que des mesures incitatives pour les petites entreprises et les indépendants, appelés aujourd'hui « les oubliés du tax shift ».

Il est question, en effet, de parler de miettes quand on compare les mesures relatives aux ménages avec les autres :

- cadeau de baisse des cotisations patronales de 33 % à 25 % ;
- exemption de cotisations sociales pour les contrats « premier employés » ;
- baisse de 1,5 % des cotisations sociales pour les indépendants.

Où est la taxe des millionnaires, où est la chasse à la fraude fiscale et principalement la grande fraude fiscale organisée avec la complaisance si peu cachée des États ?

Ces derniers éléments se chiffrent en centaines de millions d'euros alors que l'on promet une centaine d'euro aux ménages et encore, pas pour tout le monde et pas en même temps et en allant chercher l'argent dans l'autre poche du travailleur.

Elles sont là les miettes que l'on a vues dans la rue ce mercredi 7 octobre ! Le message est clair, et pour y voir encore plus clair sur la manipulation vous trouverez ici → toutes les informations :



La lutte n'est pas finie, nous devons nous opposer à cette oppression des travailleurs, ce sont eux qui créent de la richesse chaque jour grâce à leur travail dans les entreprises et les mesures mises en place sont uniquement des cadeaux aux entreprises qui ne créeront jamais d'emploi mais qui augmenteront, par contre, le poids de la fiscalité directe et indirecte, affaibliront le pouvoir d'achat, appauvrissant ainsi encore les classes les plus faibles.

Michel Houart

Réformes des pensions – Ce qui nous attend encore...

Les réformes déjà décidées sont peu de chose par rapport aux projets que l'équipe Michel a encore dans ses cartons. Qu'est-ce qui se trame en coulisses ?

Si vous l'ignoriez encore, sachez qu'« une réforme du système de pension est devenue inéluctable ». Dixit le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR). « *Une simple modification des paramètres du système existant ne suffira pas. Des réformes structurelles sont nécessaires* », mettait en garde la Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 dans un volumineux rapport transmis au gouvernement en 2014.

Actuellement, c'est tout ou rien : ou vous travaillez, ou vous êtes pensionné. Mais le gouvernement étudie maintenant l'option de la pension à temps partiel.

Mise sur pied à l'initiative du ministre des Pensions du gouvernement Di Rupo, Alexander De Croo (OpenVLD), cette **Commission s'est entre-temps muée en Conseil académique** sous la direction de l'ancien ministre et spécialiste des Pensions, Frank Vandebroecke.

Chargé d'émettre des avis scientifiquement étayés sur toutes les propositions, ce Conseil académique va soutenir le Comité national des Pensions (en fonction cet automne) où siègent 24 représentants du gouvernement, des syndicats et des employeurs, que le gouvernement doit informer des contours des réformes qu'il entend mettre en œuvre.

Le rapport de 2014 constituera certainement une source d'inspiration, à l'instar de la note du ministre Bacquelaine qui a déjà formulé une série de propositions.

Voici six pistes qui reviendront probablement à l'ordre du jour...

1. Un régime préférentiel pour les métiers lourds, pénibles, et pour les longues carrières

Le gouvernement a relevé l'âge légal de la pension à 67 ans et durci les conditions d'accès à la pension anticipée, afin de favoriser l'allongement des carrières. Néanmoins, il juge équitable que celui qui a travaillé dur pendant sa carrière puisse **arrêter de travailler plus tôt**. « Un régime préférentiel dérogatoire doit être possible », estime le ministre des Pensions.

Préciser ce qu'est un métier lourd et une longue carrière est dès lors devenu l'une des priorités à l'agenda du Comité national des Pensions.

Préciser ce qu'est un métier lourd et une longue carrière est dès lors devenu l'une des **priorités à l'agenda du Comité national des Pensions**. Ces termes doivent en effet être définis dans la loi. Il existe bien une telle définition dans le cadre d'un accès plus souple à l'interruption de carrière et à la prépension (CCE), comme le travail de nuit ou en équipe. Mais la concertation sociale décidera si elle peut être reprise telle quelle ou si une définition propre à ces termes doit être formulée

2. L'harmonisation des pensions des salariés, des fonctionnaires et des indépendants

Les années précédentes, une série de mesures ont été prises pour faire en sorte que la pension des indépendants se rapproche de celle des salariés. Mais l'égalité n'est pas encore atteinte. Et le fossé avec le statut des fonctionnaires est encore profond. Or, comme il y a aujourd'hui de plus en plus de carrières mixtes, avec des travailleurs qui passent d'un régime à l'autre, une meilleure assimilation est indispensable. Le gouvernement entend « accorder une attention particulière à l'harmonisation des statuts de fonctionnaire, de salarié et d'indépendant », sans pour autant que **ce rapprochement débouche sur un réel alignement**.

La pension d'un fonctionnaire est calculée en multipliant le traitement de référence par le « nombre d'années de service admissibles ». Le traitement de référence est égal à la moyenne des dix dernières années de service (contre cinq auparavant). Cela ne fait toutefois pas de grande différence car **les fonctionnaires atteignent souvent le sommet de l'échelle** de traitement après 25 années de service. Une proposition est sur la table : la totalité de la carrière servirait de base de calcul, comme pour les travailleurs du privé.

3. L'instauration d'un système de pension à points

Durant cette législature, le gouvernement entend mettre en œuvre le passage vers une pension à points, qui doit entrer en vigueur au plus tard en 2030. Le mécanisme consiste à récolter des points pour la pension tout au long de la vie active. À la fin de chaque année écoulée, on compte les

points récoltés. Plus les années de travail sont nombreuses, plus on récolte de points. La valeur de chaque point dépendra de l'évolution des salaires.

La Commission pour la réforme des pensions propose que la personne qui gagne le salaire annuel brut moyen au cours d'une année obtienne un point. Celle qui gagne davantage recevrait alors plus d'un point et celle qui gagne moins recevrait moins d'un point.

La Commission pour la réforme des pensions propose que la personne qui gagne le salaire annuel brut moyen au cours d'une année obtienne un point. Celle qui gagne davantage recevrait alors plus d'un point et celle qui gagne moins recevrait moins d'un point. Dans ce scénario, **l'accumulation des points serait calculée sur la base du salaire brut**, pas sur la base des cotisations sociales ou des impôts que la personne a payés. Tous ces points seraient rassemblés sur un compte individuel et convertis en euros au moment de la pension.

4. La possibilité d'une pension à temps partiel

Actuellement, c'est tout ou rien : vous travaillez ou vous êtes pensionné. Le gouvernement autorise déjà un revenu limité à côté de la pension, mais veut donner davantage de liberté à ceux qui travaillent. Il étudie donc l'option d'une pension à temps partiel pour permettre de partir à la retraite progressivement. Si la pension à points voit le jour, cela impliquerait de convertir les points récoltés en tout ou en partie en euros lorsqu'on **remplit les conditions pour partir** (anticipativement) à la pension. La Commission pour la réforme des pensions suggère que ceux qui travaillent aient la possibilité de prendre au maximum 50 % des points qu'ils ont acquis un ou deux ans avant de pouvoir partir anticipativement à la retraite. Mais elle soulève également certains points de réflexion :

- une pension à temps partiel doit constituer une alternative pour des personnes qui, sinon, auraient quitté le marché du travail,
- la mesure ne doit pas encourager à travailler à **temps partiel** ceux qui, sinon, seraient restés totalement actifs ;
- l'introduction d'une pension à temps partiel doit aller de pair avec la **suppression d'autres régimes** de fin de carrière (comme l'interruption de carrière). Car la possibilité de combiner sans limites la pension à temps partiel avec d'autres allocations risque d'entraîner des comportements abusifs ;
- les experts pointent également le risque d'un usage inapproprié du système : une pension à temps partiel ne peut

être utilisée pour reporter des coûts de restructurations d'entreprises sur les pouvoirs publics. Il ne faut pas créer une nouvelle forme de prépension.

5. Une meilleure « image » de votre future pension

Savez-vous quel sera le montant de votre future pension ? Il y a fort à parier que non. À l'inverse d'autres pays, vous n'obtenez au cours de votre vie active que très peu d'informations sur vos droits de pension déjà constitués. Le gouvernement souhaite que les personnes qui travaillent puissent dorénavant à tout moment calculer via mypension.be le montant de leur pension déjà constituée.

6. Une pension complémentaire pour tous

« *Le recours aux deuxième et troisième piliers de pension sera encouragé* », promet Daniel Bacquelaine. Le second pilier, c'est la pension complémentaire que vous constituez via votre employeur, le troisième pilier est l'épargne-pension individuelle qui est **encouragée sur le plan fiscal**. « Le gouvernement démocratisera les pensions complémentaires en veillant à ce que la majorité des travailleurs s'en constituent une pour profiter d'un complément appréciable à leur pension légale. »

Que d'ambitions dans une seule phrase ! Jugez plutôt.

- Une pension complémentaire pour la majorité des travailleurs
- Le gouvernement veut d'abord offrir aux travailleurs la possibilité de se **constituer librement une pension complémentaire**. Concrètement, cela donnera du grain à moudre aux partenaires sociaux.
- Le gouvernement veut que les indépendants sans société puissent aussi constituer une **sorte d'engagement individuel de pension** (EIP), comme les dirigeants d'entreprise peuvent le faire actuellement via leur société.
- Pour le groupe en croissance des agents contractuels, c'est-à-dire des salariés des pouvoirs publics qui ne bénéficient pas du régime favorable des fonctionnaires, le gouvernement veut introduire une « pension mixte ». La Commission pour la réforme des pensions suggère à ce propos l'instauration d'un « premier pilier bis ». Un système de capitalisation au sein du premier pilier de la pension légale, qui serait lancé dans un premier temps pour les nouveaux collaborateurs contractuels des pouvoirs publics, afin de réduire le fossé entre leur pension et celle de leurs collègues nommé(e)s.

- **Un complément appréciable à la pension légale**
- Une des ambitions de la Loi sur les pensions complémentaires (LPC) était de permettre à un maximum de travailleurs de se constituer une pension complémentaire via leur employeur. L'objectif n'a été que partiellement atteint. Par rapport à quinze ans plus tôt, le nombre de salariés avec une pension complémentaire **a augmenté avec un facteur de 2,5**. Mais les réserves constituées sont trop faibles pour apporter une véritable pension complémentaire. Le gouvernement souhaite dès lors que les partenaires sociaux fixent un pourcentage des augmentations de rémunération qui sera affecté à des cotisations pour des pensions complémentaires. Dans l'objectif « qu'à terme, dans

chaque secteur, un niveau de cotisations d'au moins 3 % soit atteint. »

2,5 par rapport à quinze ans plus tôt, le nombre de salariés avec une pension complémentaire a augmenté avec un facteur de 2,5

Le relèvement de l'âge légal de la pension et les conditions plus strictes de pension anticipée exigent, en outre, de nombreuses modifications du cadre réglementaire des pensions complémentaires. Cela provoquera des adaptations techniques dans la plupart des cas. Mais cela suscitera certainement des discussions idéologiques qui mobiliseront le gouvernement et les syndicats.

Programmation sociale 2015-2016

Le président de la FEBEG s'est longuement exprimé lors de la dernière réunion de la CP326 du 17 septembre 2015 afin de faire passer un seul message : le secteur va mal ; les employeurs rencontrent tous des difficultés pour subsister et les marges de négociation fixées arbitrairement par le gouvernement ne pourront pas être atteintes partout ! Si certaines entreprises pourront se permettre de négocier jusqu'aux 0,5 % brut, ce ne sera pas le cas des autres !

Synergrid a emboîté le pas et a annoncé les mêmes impossibilités pour atteindre les 0,5 %, la seule limite acceptable pour les entreprises du régulé est la limite des 0,3 %.

Voici le détail des différents points abordés ensuite lors de cette dernière réunion :

1. **Pouvoir d'achat** : pour Synergrid et la Febeg, l'augmentation des chèques-repas de 1 euro et de l'indemnité vélo de 0,01 euro à partir du 1/01/2016 serait envisageable dans le cadre d'une norme salariale de 0,3 %. Par ailleurs, Synergrid voit une possibilité de concrétiser l'augmentation supplémentaire de 0,5 % brut en donnant le choix entre :
 - a. l'externalisation des soins ambulatoires (suppression de la fiscalisation),
 - b. l'augmentation des barèmes et salaires,
 - c. l'augmentation de l'abonnement social en fonction des déplacements domicile-travail (Gazelco demande de continuer à en débattre dans le cadre de l'augmentation nette de 0,3 %),
 - d. l'octroi d'un congé fidélité.

La Febeg, quant à elle, n'était pas mandatée pour discuter d'une augmentation supplémentaire dans le cadre de l'aug-

mentation de 0,5 % brut. Les organisations syndicales soulignent la nécessité de conclure une **CCT sectorielle dédiée à l'ensemble des barémisés du secteur**.

Tout le monde doit avoir sa part, que ce soit dans le cadre des 0,3 % net ou des 0,5 % brut sous peine, selon Gazelco, de mettre en péril la paix sociale.

2. **Emplois fin de carrière 55+** : toutes les parties souhaitent conclure une CCT sectorielle pour les emplois fin de carrière 55+ de manière à ce que cela puisse se faire avec une allocation de l'état.
3. Gazelco précise sa position concernant les ayants droit aux soins de santé : au minimum, il faut que tous les enfants de tous les travailleurs soient des ayants droit, quel que soit le ménage dans lequel ils se trouvent.
4. Les fédérations patronales sont disposées à discuter d'une compétence élargie pour la cellule de l'emploi sectorielle.
5. À la demande Gazelco, les fédérations patronales précisent que le régime de départ « 57-59ans » pratiqué dans le secteur pour les anciennes conditions de travail restera d'application dans un cadre décalé, donc préalablement à la première date possible de pension anticipée. Il y a quelques mois, Gazelco avait réclamé une solution, dans le cadre du régime de pension Elgabel, susceptible de mettre l'assimilation des cinq dernières années dans le calcul du capital à l'abri d'éventuelles interventions de l'État. Une solution devrait être étudiée et soumise dès qu'elle serait finalisée. Il faut qu'une solution soit trouvée rapidement. Ce dossier doit se traiter en dehors de la programmation sociale mais peut évoluer parallèlement à celle-ci.

6. Selon les fédérations patronales, il convient également de débattre d'une plus grande flexibilité dans les applications des horaires. Gazelco demande combien d'heures supplémentaires sont prestées dans le secteur, voulant ainsi faire passer le message que le personnel est déjà suffisamment flexible.
7. Les fédérations patronales n'entendent pas accéder à notre demande de consigner plus précisément dans une CCT l'avantage tarifaire dédié aux nouvelles conditions de travail parce que le texte actuel (jamais entériné par Gazelco) est imprécis et passible d'interprétations négatives au détriment du personnel.
8. Les organisations syndicales ont exigé de la Febeg qu'elle s'accorde avec Synergrid sur un mandat commun, ce qui n'était pas le cas ce jour. Gazelco a répété une fois de plus que l'absence de mandat commun est de nature à compromettre la paix sociale dans le secteur.

Nous ne pouvons passer sous silence, la remarque faite en fin de réunion sur ce dernier sujet, après avoir à nouveau précisé qu'un mandat commun des deux fédérations allait être très difficile, voire impossible à obtenir, nous avons reçu de Synergrid une proposition ouverte, qui devrait per-

mettre selon eux, de rencontrer les attentes de chacun : la scission de la Commission paritaire 326 en deux sous-commissions paritaires (régulé/non-régulé).

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que le positionnement patronal actuel, dans le cadre de la PS 2015-2016, est très clairement stratégique et vise uniquement à mettre les OS devant une pseudo-évidente impossibilité de fonctionner sectoriellement. Tout ceci visant à redescendre le niveau des négociations et ainsi à affaiblir notre contre-pouvoir d'action et de négociation.

Nous maintiendrons notre volonté de fonctionner au niveau du secteur entier et ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'avancée de ce dossier.

Michel Houart



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1.647,67	1.0066	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
CLASSE	TENSION SPANNING																						
1	210	3.482,95	3.622,26	3.761,58	3.900,90	4.040,21	4.179,53	4.284,02	4.388,50	4.493,00	4.597,48	4.701,97	4.806,46	4.910,95	5.015,43	5.119,93	5.224,42	5.294,07	5.363,73	5.433,40	5.503,05	5.572,71	5.642,37
2	197	3.257,33	3.398,03	3.528,72	3.659,41	3.790,11	3.920,80	4.018,82	4.116,84	4.214,86	4.312,88	4.410,90	4.508,92	4.606,94	4.704,96	4.802,98	4.900,99	4.966,34	5.031,69	5.097,04	5.162,39	5.227,74	5.293,08
3	185	3.088,31	3.191,04	3.313,77	3.436,50	3.559,24	3.681,97	3.774,02	3.866,07	3.958,11	4.050,17	4.142,22	4.234,26	4.326,32	4.418,36	4.510,41	4.602,46	4.663,83	4.725,19	4.786,56	4.847,93	4.909,29	4.970,66
4	174	2.885,87	3.001,30	3.116,74	3.232,17	3.347,61	3.463,04	3.549,61	3.636,19	3.722,77	3.809,35	3.895,92	3.982,50	4.069,07	4.155,65	4.242,23	4.328,80	4.386,52	4.444,24	4.501,86	4.559,67	4.617,38	4.675,10
5	164	2.720,01	2.828,82	2.937,61	3.046,41	3.155,22	3.264,01	3.345,62	3.427,22	3.508,82	3.590,42	3.672,02	3.753,62	3.835,22	3.916,82	3.998,42	4.080,02	4.134,42	4.188,82	4.243,22	4.297,62	4.352,03	4.406,42
6	156	2.587,33	2.690,82	2.794,31	2.897,81	3.001,30	3.104,80	3.182,42	3.260,04	3.337,65	3.415,27	3.492,89	3.570,51	3.648,13	3.725,76	3.803,38	3.881,00	3.932,75	3.984,49	4.036,23	4.087,98	4.139,72	4.191,47
7	150	2.487,82	2.587,33	2.686,85	2.786,36	2.885,87	2.985,38	3.060,01	3.134,65	3.209,28	3.283,92	3.358,55	3.433,19	3.507,82	3.582,46	3.657,09	3.731,73	3.761,48	3.831,24	3.881,00	3.930,75	3.980,51	4.030,27
8	145	2.404,89	2.501,09	2.597,28	2.693,48	2.789,67	2.885,87	2.958,01	3.030,16	3.102,31	3.174,45	3.246,60	3.318,75	3.390,89	3.463,04	3.535,19	3.607,33	3.655,43	3.703,53	3.751,63	3.799,72	3.847,82	3.895,92
9	140	2.321,96	2.414,84	2.507,72	2.600,60	2.693,48	2.786,36	2.856,02	2.925,67	2.995,33	3.064,99	3.134,65	3.204,31	3.273,97	3.343,62	3.413,28	3.482,95	3.529,38	3.575,83	3.622,26	3.668,70	3.715,14	3.761,58
10	135	2.239,03	2.328,60	2.418,16	2.507,72	2.597,28	2.686,85	2.754,02	2.821,19	2.888,36	2.955,53	3.022,70	3.089,87	3.157,04	3.224,21	3.291,38	3.358,55	3.403,33	3.448,12	3.492,89	3.537,68	3.582,46	3.627,23
11	130	2.156,11	2.242,35	2.328,60	2.414,84	2.501,09	2.587,33	2.652,01	2.716,69	2.781,38	2.846,06	2.910,74	2.975,43	3.040,11	3.104,80	3.169,48	3.234,17	3.277,29	3.320,41	3.363,52	3.406,65	3.449,77	3.492,89
12	125	2.073,18	2.156,11	2.239,03	2.321,96	2.404,89	2.487,82	2.550,01	2.612,21	2.674,41	2.736,60	2.798,79	2.860,99	2.923,19	2.985,38	3.047,57	3.109,77	3.151,23	3.192,69	3.234,17	3.275,63	3.317,09	3.358,55
13	120	1.990,25	2.069,86	2.149,47	2.229,09	2.308,70	2.388,30	2.448,01	2.507,72	2.567,42	2.627,14	2.686,85	2.746,55	2.806,26	2.865,96	2.925,67	2.985,38	3.025,19	3.064,99	3.104,80	3.144,60	3.184,41	3.224,21
14	115	1.907,33	1.983,62	2.059,92	2.136,21	2.212,50	2.288,79	2.346,01	2.403,23	2.460,45	2.517,67	2.574,89	2.632,11	2.689,33	2.746,55	2.803,77	2.860,99	2.899,14	2.937,28	2.975,43	3.013,58	3.051,72	3.089,87
KLASSE	100	1.658,54	1.724,89	1.791,22	1.857,57	1.923,91	1.990,25	2.040,01	2.089,76	2.139,52	2.189,27	2.239,03	2.288,79	2.338,54	2.388,30	2.438,06	2.487,82	2.520,99	2.554,16	2.587,33	2.620,50	2.653,67	2.686,85

SALAIRES INDEXES (indice quadriestriel santé lisse) Montants en euro
GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien:

142,69

de vroegere indexforfait:

142,69

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	KLASSE - CLASSE												1822,87								
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7			6 - 5		4 - 3		2 - 1		NORM	NORM+
Anc	HA1	HA2	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2		
40	2293,63	2752,36	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00
39	2293,63	2752,36	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00
38	2293,63	2752,36	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00
37	2293,63	2752,36	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00
36	2293,63	2752,36	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00
35	2293,63	2751,75	2751,75	2339,50	2806,75	2433,55	2919,62	2582,00	3097,70	2759,13	3310,20	2971,58	3565,09	3215,54	3857,78	3512,01	4213,47	3884,64	4660,47	100,00	119,97
34	2293,63	2751,75	2751,75	2339,50	2806,75	2433,55	2919,62	2582,00	3097,70	2759,13	3310,20	2971,58	3565,09	3215,54	3857,78	3512,01	4213,47	3884,64	4660,47	100,00	119,97
33	2293,63	2724,50	2724,50	2339,50	2778,96	2433,55	2890,71	2582,00	3067,03	2759,13	3277,43	2971,58	3529,79	3215,54	3819,58	3512,01	4171,75	3884,64	4614,33	100,00	118,79
32	2293,63	2724,50	2724,50	2339,50	2778,96	2433,55	2890,71	2582,00	3067,03	2759,13	3277,43	2971,58	3529,79	3215,54	3819,58	3512,01	4171,75	3884,64	4614,33	100,00	118,79
31	2293,63	2697,52	2697,52	2339,50	2751,45	2433,55	2862,09	2582,00	3036,66	2759,13	3244,98	2971,58	3494,84	3215,54	3781,76	3512,01	4130,45	3884,64	4568,64	100,00	117,61
30	2293,63	2697,52	2697,52	2339,50	2751,45	2433,55	2862,09	2582,00	3036,66	2759,13	3244,98	2971,58	3494,84	3215,54	3781,76	3512,01	4130,45	3884,64	4568,64	100,00	117,61
29	2293,63	2670,81	2670,81	2339,50	2724,21	2433,55	2833,75	2582,00	3006,59	2759,13	3212,85	2971,58	3460,24	3215,54	3744,32	3512,01	4099,55	3884,64	4523,41	100,00	116,44
28	2293,63	2670,81	2670,81	2339,50	2724,21	2433,55	2833,75	2582,00	3006,59	2759,13	3212,85	2971,58	3460,24	3215,54	3744,32	3512,01	4099,55	3884,64	4523,41	100,00	116,44
27	2293,63	2644,37	2644,37	2339,50	2697,24	2433,55	2805,69	2582,00	2976,82	2759,13	3181,04	2971,58	3425,98	3215,54	3707,25	3512,01	4049,06	3884,64	4478,62	100,00	115,29
26	2293,63	2644,37	2644,37	2339,50	2697,24	2433,55	2805,69	2582,00	2976,82	2759,13	3181,04	2971,58	3425,98	3215,54	3707,25	3512,01	4049,06	3884,64	4478,62	100,00	115,29
25	2293,63	2618,19	2618,19	2339,50	2670,53	2433,55	2777,91	2582,00	2947,35	2759,13	3149,54	2971,58	3392,06	3215,54	3670,54	3512,01	4008,97	3884,64	4434,28	100,00	114,15
24	2293,63	2618,19	2618,19	2339,50	2670,53	2433,55	2777,91	2582,00	2947,35	2759,13	3149,54	2971,58	3392,06	3215,54	3670,54	3512,01	4008,97	3884,64	4434,28	100,00	114,15
23	2293,63	2592,27	2592,27	2339,50	2644,09	2433,55	2750,41	2582,00	2918,17	2759,13	3118,36	2971,58	3358,48	3215,54	3634,20	3512,01	3969,28	3884,64	4390,38	100,00	113,02
22	2293,63	2592,27	2592,27	2339,50	2644,09	2433,55	2750,41	2582,00	2918,17	2759,13	3118,36	2971,58	3358,48	3215,54	3634,20	3512,01	3969,28	3884,64	4390,38	100,00	113,02
21	2293,63	2566,60	2566,60	2339,50	2617,91	2433,55	2723,18	2582,00	2889,28	2759,13	3087,49	2971,58	3325,23	3215,54	3598,22	3512,01	3929,98	3884,64	4346,91	100,00	111,90
20	2293,63	2566,60	2566,60	2339,50	2617,91	2433,55	2723,18	2582,00	2889,28	2759,13	3087,49	2971,58	3325,23	3215,54	3598,22	3512,01	3929,98	3884,64	4346,91	100,00	111,90
19	2293,63	2516,27	2516,27	2339,50	2566,58	2433,55	2669,78	2582,00	2832,83	2759,13	3026,95	2971,58	3260,03	3215,54	3527,67	3512,01	3852,92	3884,64	4261,68	100,00	109,71
18	2293,63	2516,27	2516,27	2339,50	2566,58	2433,55	2669,78	2582,00	2832,83	2759,13	3026,95	2971,58	3260,03	3215,54	3527,67	3512,01	3852,92	3884,64	4261,68	100,00	109,71
17	2293,63	2466,93	2466,93	2339,50	2516,25	2433,55	2617,43	2582,00	2777,09	2759,13	2967,60	2971,58	3196,11	3215,54	3458,50	3512,01	3777,37	3884,64	4178,12	100,00	107,56
16	2293,63	2466,93	2466,93	2339,50	2516,25	2433,55	2617,43	2582,00	2777,09	2759,13	2967,60	2971,58	3196,11	3215,54	3458,50	3512,01	3777,37	3884,64	4178,12	100,00	107,56
15	2259,98	2418,56	2418,56	2305,18	2466,91	2397,86	2566,11	2544,13	2722,64	2718,69	2909,41	2928,00	3133,44	3168,39	3390,69	3460,50	3703,30	3827,67	4096,20	98,53	105,45
14	2237,60	2418,56	2418,56	2282,36	2466,91	2374,12	2566,11	2518,94	2722,64	2691,77	2909,41	2899,01	3133,44	3137,02	3390,69	3426,24	3703,30	3789,77	4096,20	97,56	105,45
13	2215,45	2371,14	2371,14	2259,76	2418,54	2350,61	2515,79	2494,00	2669,25	2665,12	2852,36	2870,31	3072,00	3105,96	3324,21	3392,32	3630,69	3752,25	4015,88	96,59	103,38
12	2193,51	2371,14	2371,14	2237,39	2418,54	2327,34	2515,79	2469,31	2669,25	2638,73	2852,36	2841,89	3072,00	3075,21	3324,21	3358,73	3630,69	3715,10	4015,88	95,64	103,38
11	2171,79	2324,65	2324,65	2215,24	2371,12	2304,30	2466,46	2444,86	2616,91	2612,60	2796,43	2813,75	3011,76	3044,76	3259,03	3325,48	3559,50	3678,32	3937,14	94,69	101,35
10	2150,29	2324,65	2324,65	2193,31	2371,12	2281,49	2466,46	2420,65	2616,91	2586,73	2796,43	2785,89	3011,76	3014,61	3259,03	3292,55	3559,50	3641,90	3937,14	93,75	101,35
9	2129,00	2256,94	2256,94	2171,59	2302,06	2258,90	2394,62	2396,68	2540,69	2531,72	2714,98	2758,31	2924,04	2984,76	3164,11	3259,95	3455,83	3605,84	3822,47	92,82	98,40
8	2107,92	2234,59	2234,59	2150,09	2279,27	2236,53	2370,91	2372,95	2515,53	2555,76	2688,10	2731,00	2895,09	2955,21	3132,78	3221,67	3421,61	3570,14	3784,62	91,90	97,43
7	2087,05	2169,50	2169,50	2128,80	2212,88	2114,39	2301,85	2349,46	2442,26	2410,65	2609,81	2703,96	2810,77	2925,95	3041,53	3195,71	3321,95	3534,79	3674,39	90,99	94,59
6	2066,39	2148,02	2148,02	2107,72	2190,97	2192,47	2279,06	2326,20	2418,08	2485,79	2583,97	2677,19	2782,94	2896,98	3011,42	3164,07	3289,06	3499,79	3638,01	90,09	93,65
5	2025,87	2085,46	2085,46	2066,39	2127,16	2149,48	2212,68	2280,59	2347,65	2437,05	2508,71	2624,70	2701,88	2840,18	2923,71	3102,03	3193,26	3431,17	3532,05	88,33	90,92
4	1986,15	2084,81	2084,81	2025,87	2106,10	2107,33	2190,77	2235,87	2324,41	2389,26	2483,87	2573,24	2675,24	2784,49	2894,76	3041,21	3161,64	3363,89	3497,08	86,59	90,02
3	1947,21	1985,39	1985,39	1986,15	2025,10	2066,01	2106,51	2192,03	2235,01	2348,34	2388,34	2472,78	2572,24	2729,89	2783,42	2981,58	3040,04	3297,93	3362,58	84,90	86,56
2	1909,03	1946,46	1946,46	1947,21	1985,39	2025,50	2065,21	2149,05	2191,19	2296,48	2341,51	2473,31	2521,80	2676,36	2728,84	2923,12	2980,43	3237,26	3296,65	83,23	84,86
1	1871,60	1871,60	1871,60	1909,03	1909,03	1985,78	1985,78	2106,91	2106,91	2251,45	2251,45	2424,81	2424,81	2623,88	2623,88	2865,80	2865,80	3169,86	3169,86	81,60	81,60
0	1834,90	1834,90	1834,90	1871,60	1871,60	1946,84	1946,84	2065,60	2065,60	2207,30	2207,30	2377,26	2377,26	2572,43	2572,43	2809,61	2809,61	3107,71	3107,71	80,00	80,00

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en GEINDEEERDE LONEN (vermaandelijke gezondheidindex)

À LIRE

**Imperium**

Que faire des idéaux que sont l'internationalisme, le dépérissement de l'État et l'horizontalité radicale ? Les penser. Non pas sur le mode de la psalmodie mais selon leurs conditions de possibilité. Ou d'impossibilité ? C'est plutôt la thèse que ce livre défend, mais sous une modalité décisive : voir l'impossible sans désarmer de désirer l'impossible. C'est-à-dire, non pas renoncer, comme le commande le conservatisme empressé, mais faire obstinément du chemin. En sachant qu'on n'en verra pas le bout. Les hommes s'assemblent sous l'effet de forces passionnelles collectives dont Spinoza donne le principe le plus général : l'imperium – « ce droit que définit la puissance de la multitude ». Cet ouvrage entreprend de déplier méthodiquement le sens et les conséquences de cet énoncé. Pour établir que la servitude passionnelle, qui est notre condition, nous voue à la fragmentation du monde en ensembles finis distincts, à la verticalité d'où ils tirent le principe de leur consistance, et à la capture du pouvoir. Il ne s'en suit nullement que l'émancipation ait à s'effacer de notre paysage mental - au contraire ! Mais elle doit y retrouver son juste statut : celui d'une idée régulatrice, dont l'horizon est le communisme de la raison.

Frédéric Lordon est économiste et philosophe, directeur de recherche au CNRS.

Frédéric Lordon, *Imperium : Structures et affects des corps politiques*, Éd. La Fabrique, Paris, septembre 2015, 360 p., 15 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Tax shift, le bonneteau fédéral et la répression de la contestation
- 4 /** Précarité • Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la voix des sans-voix
- 6 /** Protectionnisme • Le protectionnisme est-il un outil économique pour les gauches
- 7 /** Le mot qui pue • L'exclusion (sociale)
- 8 /** IRB • La CGSP-Bruxelles s'engage pour la solidarité

Infos GAZELCO

- 9 /** Rien que des miettes pour nous...
- 10 /** Réformes des pensions – Ce qui nous attend encore...
- 12 /** Programmation sociale 2015-2016
- 14 /** Tableaux • Barèmes
- 16 /** À lire

www.gazelco.be

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11